



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 NOVEMBRE 2018

Date  
de la convocation  
  
**09/11/2018**

*L'An Deux Mille Dix-huit, le Mardi 13 Novembre, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 09 novembre 2018.*

Nombre  
de conseillers

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1<sup>er</sup> Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Renaud RENIER (3<sup>ème</sup> adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Philippe RENIER (7<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (Arrivé à 18h45)- Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. José JULAN .....(20)

En exercice  
**29**

Présents  
**20**

Absents  
**09**

(Dont  
Procuration)  
**00**

**REPRÉSENTÉS** : .....(00)

**ABSENTS** : M. Louis LAROCHELLE - Mme Lucie LAROCHELLE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Laurence CHRISTOPHE - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence CHRISTOPHE.....(09)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.*

**05**

**AFFECTATION DU FONDS D'AIDE  
AUX COMMUNES (F.A.C.)  
POUR L'EXERCICE 2018**

Vote à  
l'unanimité  
Pour : 20  
Contre : 00  
Abstention : 00

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

Certifié exécutoire,  
compte tenu de  
la transmission  
en Préfecture  
Le :

La Publication  
et/ou la notification  
du :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2018 adopté par délibération n°11 lors du Conseil Municipal du 05 avril 2018 ;
- Vu la notification de subvention de Cent cinquante mille euros (150 000 €) attribuée au titre du Fonds d'Aide aux Communes par le Conseil Départemental de la Guadeloupe ;
- Vu la Décision Modificative budgétaire n°2 adoptée par délibération n°03 lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2018 ;
- Vu le programme 2018 de la réfection des voiries communales ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

.../...



.../...

**Article 1 :**

**D'affecter** la totalité des Fonds d'Aide aux Communes pour l'exercice 2018 arrêtée à la somme de **Cent cinquante mille euros (150 000€)** à l'opération de « Réfection Voirie Communale ».

**Article 2 :**

**De Donner** à Monsieur le Maire tout pouvoir pour accomplir les démarches afférents à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE